

ARTICLE ONZIEME.

Actions,
comment
payables.

£25 par Ac
tion dix jours
après avoir
souscrit.

Proviso.
£22 10s par
action pour-
ront être of-
ferts en Bil-
lets dûment
endossés.

Qui doivent
être appro-
vés dans une
Assemblée
d'au moins
neuf Direc-
teurs.

Proviso.
Le tireur ou
l'endosseur
doivent pos-
séder en
bien immen-
sable dans le
Bas-Canada
le double
de la valeur
de tels Bil-
lets.

Les Direc-
teur pour-
ront exiger
le renouvel-
lement ou
changement
des Billets,

§ 1. Et il est de plus stipulé et convenu par ces présentes que le montant des dites actions ainsi souscrites comme susdit deviendra dû et payable de la manière suivante, savoir : chaque Actionnaire de la dite Compagnie respectivement payera ou fera payer aux Directeurs de la dite Compagnie pour le tems d'alors ou à leurs Agens, sous dix jours du tems ou tel Actionnaire aura ainsi souscrit, la somme de vingt-cinq livres courant comme susdit, pour chaque action qui aura été ainsi souscrite et prise dans la dite Compagnie. Pourvû toujours qu'il sera loisible à tout Actionnaire ou Souscripteur comme susdit, s'il le juge à propos, d'offrir et payer telle partie n'excédant pas neuf-dixièmes du dépôt ou versement susdit de vingt-cinq par cent en tel Billet promissoire bon et dûment endossé, payable à demande ; qui sera approuvé et accepté dans une Assemblée d'au moins neuf Directeurs pour le tems d'alors, et que telle Assemblée ait été convoquée expressément pour cet objet, et de la manière qui sera prescrite par les dits Directeurs. Pourvû néanmoins que le tireur ou au moins un endosseur de chaque et de tous tels Billets promissoires sera propriétaire et possédera un bien immeuble, dans la Province du Bas-Canada, excédant en valeur, déduction préalablement faite des dettes dont tel immeuble pourra être chargé, au moins le double du montant de tels Billets qu'il aura ainsi tirés ou endossés.

Pourvû aussi que les personnes respective-
ment qui auront ainsi payé ou déposé les dits
Billets, seront obligées de les renouveler ou
changer aussi souvent, et en tels tems ci-après
que les Directeurs pour le tems d'alors ou un